Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20261016-2026_025-DE

PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Le 16 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le samedi 10 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BERNARD Denis, BIGER Hervé, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, DOUGET Denis, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David
Excusé ayant donné procuration : BARRE Stéphane à DOUGET Denis, BRUNET Véronique à FRANCIUS Murielle, LAUDEN André à CORNEC Caroline
Absents : CADRAN Louis

Secrétaire de séance : MEUR Elisabeth

2026-025 - NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE À DÉMISSION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2026-03-002 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoint à 5;

Vu la délibération n° 2026-03-003 en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints ;

Vu la lettre de démission de M. François DESCHAMPS de ses fonctions de 5ème adjoint au maire en date du 16 septembre2026 adressée à M. le Préfet du Finistère et acceptée par ce dernier le 30 septembre 2026 et de son non-remplacement ;

Considérant que Mme la Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de M. DESCHAMPS par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien à 5 adjoints
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir le 5ème rang

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20261016-2026_025-DE

Considérant qu'un cas d'élection d'un adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 au scrutin uninominal et à la majorité absolue ;

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers municipaux et du même sexe que le démissionnaire ;

Après appel à candidature,

Considérant la candidature de : M. Sylvain BARIOU

Article 1 : décide de maintenir à 5 le nombre d'adjoints,

Article 2 : décide que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 5ème adjoint

Article 3 : procède à l'élection du 5ème adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. nombre de conseillers présents et représentés : **18**
b. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : **18**
c. nombre de votants (nombre de bulletins déposés dans l'urne) : **18**
d. nombre de suffrage déclarés nul : **0**
e. nombre de suffrage déclarés blanc : **0**

f. nombre de suffrages exprimés (c+d+e) : **18**

Prénom et nom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Sylvain BARIOU	**18**	**DIX-HUIT**

Article 4 : proclame élu M. Sylvain BARIOU en qualité de 5ème adjoint au Maire et indique le nouvel ordre des adjoints tel que suit :

- M. Denis BERNARD, 1er adjoint
- Mme Elodie CANSIER, 2ème adjointe
- M. Hervé BIGER, 3ème adjoint
- Mme Elisabeth MEUR, 4ème adjointe
- M. Sylvain BARIOU, 5ème adjoint

Article 5 : dit que le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 16 octobre 2026

La présidence de séance,
Murielle FRANCIUS

Le secrétariat de séance,
Elisabeth MEUR